

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 03 janvier 2012

Convocation en date du : 29/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 29/12/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 13/01/2012

L'an deux mille douze, le trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Chantal JUGNET, Marie LAPALUS, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUÉ, Marcel RENON,

Absents-excuses : Mme Séverine DEBIEMME a donné procuration à Mme Chantal JUGNET
Mme Nicole DUREL a donné procuration à Mme Elisabeth MARTINOT
M. Roland SIMONET a donné procuration à Mme Martine CARRETTE

Mme Chantal JUGNET a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité avec une précision apporté par Mme Martine Carrette concernant le point 19 : « en fonction du type d'habitation, du nombre d'habitants dans le logement et du poids ou du volume des déchets produits par le foyer. »

1°) Convention d'occupation Salle du Hameau des Ormes avec l'OPAC

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal concernant la dénonciation du bail pour l'ensemble du Hameau des Ormes. Suite à de nombreux échanges avec le Club des Aînés, il a été convenu de conserver une partie seulement de ce bâtiment pour leur permettre de continuer leurs activités en attendant la future « Maison des associations ».

Le Maire indique qu'il a reçu de l'O.P.A.C. la convention d'occupation précaire de la salle du Hameau des Ormes pour la partie gauche uniquement (109 m²) pour un montant mensuel de 539,77 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention pour un montant mensuel de 539,77 €.

Le Maire fait part de la demande de M. Cyril Leblond et Mlle Marie-Hélène Mann pour installer leur activité de kinésithérapie sur la commune. La partie droite du centre social leur a été proposée et leur convient tout à fait. L'OPAC a pris contact avec eux pour les diverses formalités.

Par ailleurs, il est demandé de contacter l'OPAC dans les meilleurs délais pour les problèmes de compteurs EDF et eau. En effet, un seul compteur alimente ce bâtiment. Il serait opportun de mettre des compteurs différents pour chaque partie.

2°) Modification statutaire Communauté de Communes

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2011 dans laquelle était indiqué que la Commune de Dompierre les Ormes ne souhaitait pas s'engager dans un P.L.U. communautaire.

Chaque commune devant se prononcer sur la compétence PLU communautaire, un projet de délibération a été récemment transmis par la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme son désaccord avec ce projet,
- demande à la Communauté de Commune que la prise de délégation de compétence pour le PLU communautaire soit repoussée en attendant que Dompierre ait terminé son PLU.

3°) Vente des chalets

Le Maire rappelle le projet de vente des chalets avec M. et Mme Seiller et fait un compte-rendu de la réunion privée qui a eu lieu le 17 décembre dernier concernant le bornage du terrain.

Il indique que, suite à cette réunion, M. Bonin, géomètre, a transmis le projet de plan de bornage (distribué en séance).

Se posent les problèmes des réseaux électricité, eau et alimentation des télévisions, les chalets étant actuellement reliés à la maison du gardien. Après un large débat, le Conseil Municipal demande que les acquéreurs individualisent tous les réseaux et décide de couper l'éclairage public sur la voirie interne qui sera privée. La Saur, EDF et le Sydesl seront contactés rapidement afin de trouver une solution pour ces individualisations ou coupures.

Le Maire indique qu'il serait opportun de procéder à la désignation du notaire chargé de la vente.

M. Jean-Baptiste Dupy quitte la salle

Le Conseil Municipal,

- confirme sa décision de vendre les chalets à M. et Mme Seiller
- choisit l'Etude Dupy Rouffet pour s'occuper de cette vente et rédiger l'acte correspondant,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- demande à ce qu'un dépôt de garantie de 5 % du montant de la vente soit versé à la signature du compromis.

L'inventaire des chalets aura lieu ce samedi 07 janvier 2012 à 10 h 00. Il sera effectué par Mmes Chantal Jugnet et Elisabeth Martinot

4°) Dépenses d'investissement

Autorisation pour mandatement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2011.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2012, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés en 2011 et cela en plus des crédits reportés le cas échéant.

5°) Elagage

Le Maire indique que des courriers seront envoyés à divers propriétaires pour l'élagage de leurs buissons le long des voies communales.

6°) Local Maison des services

Le Maire rappelle la convention d'occupation pour la location de la Maison des services qui a été signée avec la SARL MTC concernant l'installation d'un restaurant.

M. Magnat a transmis un devis d'ERDF pour l'installation du triphasé, nécessaire pour faire fonctionner tous ses appareils.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge cette prestation pour un montant de 394,67 € T.T.C.

7°) Portail du stade

M. Jean-Pierre Bénas indique que l'expert mandaté par TEXA Assurances est passé ce mardi 03 janvier pour constater les dégâts faits par l'entreprise Moine Transports sur le portail de la salle des fêtes.

8°) Portes salle des fêtes

Les travaux de changement des portes de la Salle des fêtes ont été commandés mais l'entreprise Laffay n'est toujours pas intervenue. Elle sera recontactée rapidement.

9°) Bulletin municipal

Le bulletin 2011 a été distribué. Si quelques foyers ont été oubliés, ce bulletin peut être retiré directement en Mairie.

10°) Vœux du Maire

Ils auront lieu ce dimanche 08 janvier 2012 à 11 h à la salle des fêtes.

11°) Véhicule communal

La commission chargée d'étudier les devis pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, a opté pour l'acquisition d'un peugeot partner disponible au garage Martinot pour un montant T.T. C de 6 800,00 €.

Le Maire indique que la signalétique concernant la sécurité du véhicule ainsi que le logo de Dompiere les Ormes ont été commandés.

12°) Travaux voirie

Jean Yves Courtois et Jean Pierre Bénas font un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 7 décembre avec la DRI concernant les malfaçons constatées après les travaux de réfection de la voirie départementale. Le Maire informe le Conseil municipal que les marquages au sol sont dorénavant à la charge des communes sauf pour les cédez-le-passage débouchant sur les voies départementales.

Des devis seront sollicités pour le marquage des passages piétons et un tour sur la commune sera fait pour localiser et lister les divers points à marquer.

13°) Participation scolaire 2010-2011 - Ecole Maternelle

Le Maire rappelle que chaque année est demandée à la commune de Montmelard une participation par élève fréquentant l'école maternelle de Dompierre. Cette participation était pour 2009-2010 à 760 € par élève.

Il indique que 13 enfants sont concernés.

Le Conseil Municipal,

- décide de maintenir à 760 € la participation au titre de l'année 2010-2011, soit un montant total de 9 880,00 € pour les 13 enfants,
- charge le Maire d'émettre le titre correspondant au nom de la commune de Montmelard.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 21 janvier 2012 à 9 h 30
- Conseil Municipal : Mardi 07 février 2012 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23 h 00